

**Élections
FFT 2009**

FFT2012

**30^{ème} Olympiade 2009-2012
Programme pour le Tennis Français**

FFT2012

Sommaire

1	Le fonctionnement fédéral	Page 5
2	Soutien aux dirigeants de club	Page 8
3	L'équipement	Page 10
4	Le contrat de développement fédéral	Page 12
5	Le Jeu	Page 14
6	Les ressources humaines	Page 16
7	Les parcours vers le haut niveau	Page 18
8	Roland Garros 2012	Page 22
9	Le Tennis international	Page 24
10	Actions éducatives, sociales et solidaires	Page 26
	Récapitulatif	Page 27

Important : message aux lecteurs

Ce programme s'appelle FFT2012. Il va vous permettre de lire ce que nous voulons faire pour les quatre ans qui viennent. Il a été conçu et façonné uniquement par des bénévoles : femmes et hommes, exerçant des fonctions de présidents de ligue, de département, de club (auxquels nous avons donné la parole), d'anciennes joueuses et joueurs de haut niveau. Il est divisé en 10 parties et toutes les propositions sont numérotées de 1 à 65. Ainsi, chacun aura le loisir de suivre, mois après mois, la réalisation des actions programmées jusqu'à la fin de l'Olympiade en 2012. Partis de constats partagés, nous l'avons écrit avec nos valeurs : l'amour du sport, du tennis français, le goût des rapports humains et la formation des jeunes, mais aussi avec réalisme, pragmatisme et clairvoyance. C'est pour cela que nous avons fait nôtre la maxime de Sénèque : « il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait où il va ».

FFT2012

FFT2012 : un souffle nouveau



Les 7 et 8 février 2009, l'assemblée générale de la Fédération Française de Tennis va élire son comité de direction pour la 30^{ème} olympiade 2009-2012.

J'ai été sollicité par de nombreux amis, dirigeantes et dirigeants de ligues et de comités départementaux, pour conduire la liste "Fédération Française de Tennis 2012".

Nous formons un groupe uni et voulons tous travailler **ensemble** pour réaliser avec succès **les objectifs ambitieux** que nous nous sommes fixés.

Notre équipe s'est agrandie et peut encore s'agrandir. Lorsque la motivation est **la même pour tous** et qu'elle est déterminée elle ne peut être **qu'enrichissante** au plan humain et pour notre culture associative.

Pour mener à bien notre projet FFT2012, nous prendrons en compte la nécessité d'établir "**un fonctionnement associatif et collégial**" qui nous paraît être le moyen le plus approprié pour gérer notre Fédération dans le monde moderne.

Quelques points essentiels feront l'objet d'une attention particulière et prioritaire dans notre programme.

Ce sont essentiellement :

- "**la collaboration**" plus étroite et plus active avec les clubs : non seulement nous serons à leur disposition pour toutes informations utiles au quotidien (constitutions de dossiers, relations avec les collectivités locales, etc.) mais nous devons également, pour être plus efficaces, les informer le plus rapidement possible, par l'intermédiaire des ligues et des comités départementaux, "**des actions fédérales**" dont ils pourront bénéficier. "**La dotation libre**" accordée aux ligues, dont le montant sera augmenté, devrait leur permettre de satisfaire les attentes des clubs en ce qui concerne l'entraînement et le suivi sportif des jeunes, l'animation et l'amélioration des structures.

- **la création d'un "centre national d'entraînement"** ultra moderne qui grâce à ses structures permettra d'entraîner dans des conditions optimales les sportifs de haut niveau appartenant à l'élite nationale et devant rivaliser au niveau international.

- "**la réorganisation**" de la filière nationale unique ouvrant de nouvelles voies d'accès vers le très haut niveau : détection, formation, professionnalisation.

- "**le tennis, un sport réservé à tous**" : il doit répondre aux demandes des licenciés et être attractif tant dans sa vocation de sport de compétition que dans celle de sport de loisir.

- "**le projet d'extension**" de Roland Garros : il doit impérativement être réalisé pour permettre de poursuivre le développement des Internationaux de France.

Toutes les dispositions devront être prises en ce sens, sans oublier de considérer, également, le volet financier pour qu'il soit adapté et n'entraîne aucun risque.

Ce que nous envisageons de faire dans le programme qui est soumis à votre approbation, nous pensons, **sincèrement, que nous pourrons le réaliser.**

C'est notre souhait et notre volonté à tous.

Jean Gachassin

1	Le fonctionnement fédéral	p5	La Fédération est et restera un groupement d'associations.
2	Soutien aux dirigeants de club	p8	<i>Forts de notre culture de dirigeants associatifs, nous serons soucieux d'instaurer un véritable travail d'équipe en innovant avec la création des conseils interrégionaux.</i>
3	L'équipement	p10	<i>Toutes les ligues seront représentées au comité de direction de la Fédération.</i>
4	Le contrat de développement fédéral	p12	<i>Nous respecterons les procédures, les missions et le périmètre d'actions des uns et des autres. Les orientations politiques seront fixées par les élus et la mise en œuvre assurée par les services du siège sous la responsabilité du directeur général.</i>
5	Le Jeu	p14	<i>Le congrès fédéral permettra de privilégier les échanges d'expériences et de valoriser les réussites locales.</i>
6	Les ressources humaines	p16	<i>En nous appuyant sur la compétence des salariés du siège, des ligues et des comités départementaux, nous donnerons une image fidèle de la vie de nos clubs.</i>
7	Les parcours vers le haut niveau	p18	<i>Nous utiliserons les outils modernes de communication et veillerons à préserver une démarche qualité.</i>
8	Roland Garros 2012	p22	<i>Nous serons attentifs aux remontées des clubs par une communication allant dans les deux sens.</i>
9	Le Tennis international	p24	
10	Actions éducatives, sociales et solidaires	p26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

Nous voulons réhabiliter le fonctionnement associatif et collégial de toutes les instances fédérales

L'Outre-mer aura son propre coordonnateur pour bien faire passer la sensibilité et la spécificité du tennis ultramarin.

Les commissions fédérales compteront 9 membres. Ce qui renforcera la vie associative fédérale.

La commission des finances verra son rôle renforcé. Elle veillera à l'application des procédures de contrôle interne.

Les orientations politiques seront fixées par les élus et la réalisation technique se fera par les salariés du siège sous la responsabilité du directeur général qui coordonnera les actions menées aux plans national et international par les directions de la Fédération au service des projets définis par les élus.

Deux conseils professionnels—féminin et masculin—seront placés aux côtés du comité directeur.

Un applicatif de communication favorisera un accès à l'information pour les élus des ligues et des comités départementaux.

1. **Le comité de direction instance décisionnelle** : le comité de direction de la FFT devra restaurer un fonctionnement collégial et associatif pour favoriser les débats et les examens approfondis des sujets. Il faut revoir l'organisation des séances. Pour ne pas pénaliser des ligues entières, les présidents de ligue non élus seront invités à assister aux séances avec voix consultative.
2. **Un bureau fédéral instance exécutive** : le bureau fédéral est composé de 15 membres. Il pourra s'adjoindre des chargés de mission. Par délégation du président les vice-présidents agiront avec la ou les directions opérationnelles concernées. Le secrétaire général et le trésorier général exerceront leurs missions conformément aux règlements fédéraux.
3. **Le conseil d'Outre-mer** sera coordonné par un membre du comité de direction issu d'une des ligues d'Outre Mer en relation avec un membre du bureau fédéral. Il pourra être invité au bureau fédéral. Le conseil se réunira deux fois par an.
4. **Les commissions fédérales** : pour renforcer le fonctionnement associatif, le nombre de membres des commissions fédérales sera porté à 9. Une journée des commissions sera organisée lors de la première année de mandat afin de créer un véritable esprit d'équipe et d'appartenance fédérale. Le bilan annuel de l'activité des commissions sera formalisé.
5. **Commission des finances** : elle verra son rôle renforcé et, conformément aux règlements de la FFT, elle pourra donner son avis sur toutes les questions financières et comptables qui lui sont soumises par le bureau fédéral. Elle veillera à l'application des procédures de contrôle interne. Son avis sera sollicité pour l'établissement du budget et toute modification, si besoin est.
6. **Groupes de projets limités et efficaces** : leur création sera décidée par le comité directeur en fonction des sujets à traiter. Ils seront à durée déterminée et en nombre limité. Les présidents de comités départementaux, élus ou non au comité directeur FFT seront intégrés à ces groupes. Nul ne pourra diriger plus d'un groupe de projet et participer à plus de deux groupes de projet.
7. **Conseils professionnels** : deux conseils professionnels, l'un féminin, l'autre masculin seront placés aux côtés du comité de direction de la FFT. Ils seront présidés par le président de la FFT. Y siègeront les représentants de l'ensemble des acteurs du tennis professionnel français concernés (associations, syndicats de joueuses et de joueurs, entraîneurs, arbitres, agents, organisateurs...).
8. **Organisation de congrès interrégionaux (ex-inter-régions)** : ces réunions interrégionales où sont débattus des thèmes qui concernent le tennis dans nos clubs seront poursuivies. Les ligues d'Outre-mer seront associées à ces congrès interrégionaux.
9. **Démocratie moderne** : pour faire vivre une démocratie moderne, il faudra faciliter le travail des bénévoles : espaces de travail, bureaux nomades, applicatif de communication interne permettant un suivi en temps réel et choisi de l'activité des commissions, edes groupes de travail (en lien avec la démarche qualité).

10. **Créer des conseils interrégionaux** : les présidents de ligue et les présidents de comités départementaux sont régulièrement au contact des clubs et perçoivent leurs difficultés : fidélisation des adhérents, contraintes budgétaires, gestion de personnel, etc. Une fois par an, le conseil interrégional permettra, autant que faire se peut, d'apporter des réponses aux attentes de la base ou, à défaut, fera remonter les problèmes au niveau fédéral.
11. **Installer un congrès fédéral annuel** qui sera organisé durant le BNPP Masters. Il réunira les président-es, secrétaires généraux, trésoriers généraux des ligues et les président-es des comités départementaux. Il aura pour objet de faire la synthèse des travaux des congrès interrégionaux et de présenter sous forme d'ateliers facilitant l'échange et la prise de parole : les « **expériences d'intérêt fédéral** » (cf. §31 page 12).
12. **Disposer d'outils de pilotage modernes** (avec système d'information géographique) et interactifs permettant à chaque président-es, de ligue, de comité départemental ou de club d'avoir accès à une base de données lui permettant de disposer d'informations variées utiles (état des lieux, etc.).
13. **Créer un réseau de vidéo-communication** sur IP (gratuité par internet) mis en place entre les ligues permettant la tenue de visioconférences bilatérales ou multilatérales à usage multiple et notamment pour la formation des dirigeants.
14. **Développer le réseau internet fédéral** pour le rendre encore plus interactif et plus communicant avec les dirigeants de clubs.
15. **Elaborer une stratégie de communication** et adopter un plan de communication tant interne qu'externe valorisant **l'identité de la Fédération** comme association d'associations au service du sport, de la jeunesse et de la vie locale. Les remontées d'information venant de la base seront une priorité.
16. **Déléguer au directeur général la coordination des directions** : il sera responsable et rendra compte d'une bonne exécution des décisions des élus. Il rend compte au président ainsi qu'aux vice-présidents référents. Une révision de l'organigramme fédéral sera engagée en concertation étroite avec les équipes. Il est nécessaire d'avoir de grandes directions fonctionnelles tout en conservant un comité exécutif de Roland Garros et une équipe dévolue au BNPP Masters. Les systèmes d'information et les aspects juridiques nécessiteront, après étude, une organisation spécifique au sein de l'organisation fédérale.
17. **Prendre en compte le développement durable** : une unité de moyens transversale «développement durable» sera créée. Elle sera pilotée par un groupe de projet en charge notamment d'impulser des modes de fonctionnement plus économes, d'étudier les projets d'investissements et les cahiers des charges.

Les conseils interrégionaux réuniront les président-es de ligue et les président-es de comités départementaux

Le congrès fédéral : vitrine de l'activité des clubs, des comités départementaux et des ligues. Les secrétaires généraux et les trésoriers généraux de ligue y assisteront avec leur président.

Il est important que les dirigeants qui ont mené des expériences dignes d'intérêt fédéral puissent eux-mêmes les présenter à l'occasion du congrès fédéral.

« Qu'on arrête de charger la barque des responsabilités des bénévoles. Présider un club c'est tout à la fois être manager, comptable, employeur, juriste, représentant pour obtenir subventions et partenariats, animateur, négociateur, organisateur de tournoi, arbitre et juge arbitre, responsable d'enfants, responsable de sorties diverses... Si on veut des bénévoles efficaces et qui ont envie de continuer, il faut arrêter de leur en demander toujours plus pour toujours moins de reconnaissance ».

Un président de club

1	<i>Le fonctionnement fédéral</i>	p5	Les bénévoles qui s'engagent seront soutenus. Les procédures seront revues pour être simplifiées.
2	<i>Soutien aux dirigeants de club</i>	p8	<i>Les tâches administratives et réglementaires qui pèsent sur eux seront allégées. Ils seront dotés d'outils de gestion et de communication modernes et performants.</i>
3	<i>L'équipement</i>	p10	<i>Ils seront soutenus dans leurs démarches avec les collectivités locales.</i>
4	<i>Le contrat de développement fédéral</i>	p12	<i>Le réseau assistance juridique employeurs mis en place sera relayé vers les clubs par les ligues et les comités départementaux.</i>
5	<i>Le Jeu</i>	p14	<i>Un plan d'action sera élaboré pour accompagner les nouveaux dirigeants pendant leur première année de fonction.</i>
6	<i>Les ressources humaines</i>	p16	<i>L'organisation de la formation sera adaptée à la vie des dirigeants bénévoles.</i>
7	<i>Les parcours vers le haut niveau</i>	p18	<i>Enfin, ils seront consultés plus souvent par le biais d'enquêtes et de groupes témoins afin de garder le bon cap et de rester au plus près des réalités de terrain.</i>
8	<i>Roland Garros 2012</i>	p22	
9	<i>Le Tennis international</i>	p24	
10	<i>Actions éducatives, sociales et solidaires</i>	p26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

18. Apporter des aides concrètes aux dirigeants de clubs :

1. **Simplifier** l'ensemble des procédures administratives, notamment le projet club, afin d'alléger la charge des dirigeants bénévoles. Aider les ligues et les comités à fournir davantage de soutien aux dirigeants de clubs.
 2. **Accompagner** : création d'une « mallette du dirigeant » avec clé USB, remise au nouveau président de club, dans le mois suivant sa nomination. Il bénéficiera d'un accompagnement personnalisé de la ligue ou du comité départemental pendant sa première année de fonction.
 3. **Moderniser** : offrir aux dirigeants des outils de gestion simplifiés, accessibles à tous grâce à Internet. Supprimer les tâches répétitives et de contrôle pour permettre de se consacrer davantage à la vie associative et sportive. Faciliter les travaux d'organisation et de planification des enseignants des clubs. Création de l'espace électronique des dirigeants de clubs avec forum et échanges d'expériences.
 4. **Répondre** aux nouvelles attentes des licenciés. Aider à mettre en place des actions répondant à la baisse des licenciés adultes et aux spécificités de la formation des féminines. Construire un « plan de fidélisation » à destination des licenciés non compétiteurs. Proposer les nouveaux services que permettent les progrès d'Internet : réservation, recherche de partenaires, informations sur les services proposés, etc.
 5. **Soutenir les dirigeants dans leurs relations avec les collectivités locales**, sur la prise en charge des équipements et sur l'aide au fonctionnement du club, notamment les écoles de tennis. Aider financièrement au regroupement des clubs.
 6. **Assister les clubs en droit du travail** via le dispositif juridique qui sera mis en place pour les ligues et les comités départementaux.
19. **Reconnaître** : améliorer l'accueil des dirigeants dans les tournois majeurs et plus spécialement lors des rencontres de Fed Cup ou de Coupe Davis qui se jouent en France (restauration, cadeau-souvenir) ; décliner cet accueil, en accord avec les organisateurs et les ligues concernées, sur les autres grands tournois français ; réduction sur les prix de la Griffes à Roland Garros.
20. **Former-Informer** : adapter les formations à la vie des bénévoles sur des thèmes liés au quotidien du club. Organiser des formations dans le club pour des questions plus personnalisées par le comité ou la ligue. Créer des cycles de formation pour les jeunes dirigeants à travers les réseaux sociaux.
21. **Anticiper** : favoriser une communication clubs-FFT dans les deux sens par le biais d'enquêtes de satisfaction. Pour favoriser la communication montante depuis les réalités de terrain, nous constituerons des groupes-témoins de dirigeants de clubs qui seront consultés sur des évolutions futures et pourront évoluer vers des « conseils de clubs ». Cela sera suivi par un groupe de travail « analyses et prospectives » agrégeant le groupe licence et la fonction observatoire.

Nous avons pris en compte les messages forts des présidents de club.

" Il y a pas mal d'autres choses qu'on pourrait imaginer (et que la Fédération pourrait prendre en charge) pour que la vie des clubs soit simplifiée. "

Un président de club

Nous devons éviter aux présidents de club de se retrouver seul aux commandes de leur club. Donner aux présidents les méthodes pour élargir leur comité et déléguer efficacement .

"Il est important de nous faciliter le travail sur tous les aspects administratifs et réglementaires. Nous sommes nombreux à nous occuper de notre club sur notre temps libre sans être, le plus souvent, des spécialistes de nombreux domaines. Et vu ce qui se passe depuis un certain temps, c'est le contraire qui arrive : on nous demande quasiment d'être dirigeant d'entreprise, DRH, contrôleur de gestion, ingénieur environnement, responsable de la maîtrise des risques, ... Continuons comme ça et bientôt tous ces tracas et charges auront raison de notre passion pour ce sport."

Un président de club

"Reconnaissance de l'action des bénévoles avant qu'il ne soit trop tard. Arrêter de rendre la tâche des bénévoles de plus en plus dure. Ça fait peur aux gens."

Un président de club

1	Le fonctionnement fédéral	p5	Le développement de la pratique passe nécessairement par des installations de clubs adaptées et de qualité.
2	Soutien aux dirigeants de club	p8	<i>Nous allons donc renforcer les aides fédérales directes en faveur des clubs et les accompagner plus complètement et efficacement dans leurs projets visant l'entretien et l'amélioration des structures.</i>
3	L'équipement	p10	<i>Non seulement nous allons mettre l'accent sur les courts couverts, outils indispensables à une pratique sportive et éducative continue, mais également intensifier les aides à la rénovation des « courts en dur » sans oublier évidemment que notre Fédération se doit, Roland Garros oblige, de privilégier ceux en terre battue ou de confort.</i>
4	Le contrat de développement fédéral	p12	<i>Ce programme dans le respect de l'agenda 21* du sport français, constituera en matière d'équipement et en plus des missions de diagnostic et de conseil, un ensemble renforcé et cohérent d'interventions directes en faveur des clubs.</i>
5	Le Jeu	p14	
6	Les ressources humaines	p16	
7	Les parcours vers le haut niveau	p18	
8	Roland Garros 2012	p22	
9	Le Tennis international	p24	
10	Actions éducatives, sociales et solidaires	p26	<i>(*) : 1992, Convention de Rio : plus de 150 chefs d'État signent un programme d'actions, l'Agenda 21, est un ensemble de re-</i>

Pour fédérer les forces vives du tennis français

22. **Centres de ligue** : un état des lieux sera réalisé par le service équipement sur les centres de ligue pour anticiper les besoins de rénovation, de réfection ou d'adaptation aux normes imposées dans le cadre des économies d'énergie pour une réalisation d'un plan sur le mandat. Le financement sera confié à l'ADT (association pour le développement du tennis).
23. **Conventions d'objectifs et de moyens** : signatures de conventions d'objectifs et de moyens (COM) avec les conseils régionaux, les conseils généraux ou les grandes intercommunalités pour le développement du tennis incluant, avec une déclinaison locale, un volet éducatif, sportif, social (cf. 10) et équipement. Les signataires sont les présidents de ligue et de comités départementaux.
24. **Mise à niveau des équipements des ligues et des comités départementaux** : un plan spécifique en faveur des régions sous équipées en courts couverts ou en bases départementales sera mis en place avec une intervention financière exceptionnelle du siège pour soutenir le partenariat avec les collectivités et éviter des charges d'emprunt qui pèseront à terme sur le fonctionnement et l'action sportive.
25. **Plan équipement national pour 2009-2012** :
1. **500 courts couverts supplémentaires** avec des aides allant de 8000 € à 16000 € en fonction du degré d'isolation et de chauffage.
 2. **600 courts en dur rénovés** dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens conclus avec les conseils généraux à raison de 3000€ par court rénové (de type résine) sur la base d'un cahier des charges. Les dossiers de demande étant instruits selon une procédure arrêtée regionalement.
 3. Dans ce plan, l'accent sera mis sur **l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**. Outre la contrainte réglementaire, cet élément sera nécessairement pris en compte dans tout aménagement ou toute nouvelle construction (cf. §65.4 page 26).
 4. **Effort de rénovation avec courts en terre battue synthétique**. Les surfaces de confort, qui constituent une solution de continuité avec la terre battue, se développent actuellement très vite aussi bien pour des courts couverts que des courts découverts.
 5. **Elargir la gamme des aides fédérales** surtout dans les régions où les courts couverts ne représentent qu'un faible pourcentage du nombre de courts total. Une aide spécifique pour adapter l'offre à l'évolution de la demande des licenciés : lieux de convivialité et d'accueil des familles dans nos clubs, espaces de préparation physique, qualité esthétique.
 6. Mettre en lien les actions d'équipement ci-dessus avec l'unité de moyens transverse sur le **développement durable** (cf. §17 page 6) et l'application des normes dites HQE*.
 7. **Équipement en défibrillateurs** de l'ensemble des centres de ligues et négociation de prix préférentiels pour les clubs.

« Faire un gros travail de sensibilisation auprès des politiques sur la nécessité de nous aider à construire des installations, en prouvant que ce n'est plus un sport réservé aux riches. Bien souvent les clubs remboursent leurs installations et ne peuvent pas se développer par manque de moyens. »

Un président de club

« Une politique de soutien significatif à la rénovation des installations devrait être amorcée »

Un président de club

« Penser plus aux petits clubs, exemple : Possibilité de se regrouper lors de compétitions avec d'autres clubs pour former des équipes, encourager la construction de courts couverts dans le milieu rural...etc. »

Une présidente de club

Plan équipement fédéral 2009-2012

- **500 courts couverts**
- **600 courts rénovés**
- **Rénovation en TB synthétique**
- **Actions spécifiques**
- **Défibrillateurs**

1	<i>Le fonctionnement fédéral</i>	p5	<i>Le contrat de développement fédéral : solidaire, équitable, dynamique.</i>
2	<i>Soutien aux dirigeants de club</i>	p8	<i>La solidarité fédérale en direction des ligues, des comités départementaux et des clubs sera réaffirmée par une revalorisation du contrat de développement fédéral : objectif 25 millions d'euros.</i>
3	<i>L'équipement</i>	p10	
4	<i>Le contrat de développement fédéral</i>	p12	
5	<i>Le Jeu</i>	p14	<i>Il sera aussi plus équitable, grâce notamment à la prise en compte de la spécificité des ligues pluri-départementales de petite taille.</i>
6	<i>Les ressources humaines</i>	p16	<i>Enfin, il sera dynamique grâce à un plan volontariste d'équipement et à un soutien actif aux initiatives novatrices lancées en région.</i>
7	<i>Les parcours vers le haut niveau</i>	p18	
8	<i>Roland Garros 2012</i>	p22	
9	<i>Le Tennis international</i>	p24	
10	<i>Actions éducatives, sociales et solidaires</i>	p26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

26. **Véritable contrat de solidarité** il sera alimenté par les résultats des Internationaux de France et du BNPP Masters. Il doit contribuer encore plus largement au développement des ligues, des comités départementaux et des clubs.
Il sera articulé en 3 volets, correspondant aux 3 objectifs fondamentaux de ce contrat de développement fédéral :
- 1^{er} **objectif** : garantir la bonne administration et la cohésion du tennis français dans les régions ;
 - 2^{ème} **objectif** : participer à la mise en œuvre des actions nationales, priorités de la politique fédérale ;
 - 3^{ème} **objectif** : participer au financement des actions régionales grâce à la dotation libre.
27. **Pour garantir une bonne administration du tennis : la dotation structurelle** en direction des sièges administratifs des ligues et des comités départementaux sera maintenue. Elle sera complétée par une dotation de solidarité attribuée aux ligues pluri-départementales de petite taille. Elle concernera aussi le secteur développement ainsi que l'équipe technique régionale. Cette dotation sera reconduite chaque année et fera l'objet d'une revalorisation annuelle décidée par le comité de direction sur proposition du bureau fédéral.
28. **Pour participer à la mise en œuvre des actions nationales** : en plus des aides existantes, il s'agira principalement pour la Fédération d'encourager et d'accompagner les clubs dans leurs projets d'équipement avec l'objectif d'améliorer le confort des licenciés et de répondre ainsi plus complètement à leurs attentes.
Pour ce faire, un plan d'équipement ambitieux (cf. § 25 page 10) sera lancé et l'aide à la construction des club-houses sera maintenue ainsi que les missions d'expertise auprès des municipalités particulièrement appréciées dans l'élaboration des projets.
29. **Pour participer au financement des actions régionales grâce à la dotation libre** : chaque ligue pourra mener de manière autonome une politique régionale adaptée aux besoins de ses clubs. Cette dotation sera, elle aussi, revalorisée chaque année sur décision du comité de direction fédéral.
30. **Volet spécifique pour l'Outre Mer** : le contrat de développement comportera un chapitre spécifique à l'Outre-mer, prenant en compte, notamment, le niveau des salaires pratiqués et les problèmes liés à l'éloignement. Il sera établi en concertation avec les élus d'Outre-mer.
31. **Expérimenter** : une ligne budgétaire sera créée pour encourager et soutenir les expérimentations régionales en matière éducative et sportive. Les résultats en seront présentés, par les dirigeants ayant mené ces expériences, au congrès fédéral de novembre (cf. §11 page 6).
32. **Evolution des moyens** : le repère du tiers de la marge bénéficiaire dégagée par les tournois, affectée au contrat de développement, ainsi que la répartition du produit de la licence, feront l'objet d'études approfondies.

Les priorités régionales ne peuvent à l'évidence être décrétées ailleurs.

Aussi dans le contrat de développement fédéral un montant sera accordé aux ligues afin que chaque comité de direction de ligue puisse librement décider de mener des initiatives, nouer des partenariats ou promouvoir des actions qui correspondent aux besoins des clubs sur son territoire.

Il s'agira principalement pour la Fédération d'encourager et d'accompagner les clubs dans leurs projets d'équipement.

Une ligne budgétaire sera créée pour encourager et soutenir les expérimentations régionales en matière éducative et sportive.

1	<i>Le fonctionnement fédéral</i>	p5	Tous les licenciés des clubs affiliés doivent pouvoir se retrouver dans l'action de la Fédération.
2	<i>Soutien aux dirigeants de club</i>	p8	Notre attention se portera autant vers ceux qui pratiquent la « compétition de loisir » que ceux qui pratiquent la « compétition homologuée ».
3	<i>L'équipement</i>	p10	La sincérité de notre classement doit être garantie et la modernisation de la gestion de la compétition individuelle ou par équipes sera poursuivie.
4	<i>Le contrat de développement fédéral</i>	p12	S'il doit rester un jeu, il est aussi un sport avec des règles claires et adaptées au contexte sportif ayant le souci constant de mettre en avant les valeurs dont il est porteur.
5	Le Jeu	p14	Toutefois, il faudra aussi rester attentif aux évolutions des pratiques sportives des licenciés pour savoir évoluer à notre tour.
6	<i>Les ressources humaines</i>	p16	La formation des officiels (arbitres et juges arbitres) doit faire l'objet d'un plan sur le mandat et s'adapter à tous les publics, y compris les écoles de tennis.
7	<i>Les parcours vers le haut niveau</i>	p18	Notre compétition individuelle et par équipes y gagnera en qualité ce qui favorisera la fidélisation de tous les licenciés et notamment les adultes.
8	<i>Roland Garros 2012</i>	p22	
9	<i>Le Tennis international</i>	p24	
10	<i>Actions éducatives, sociales et solidaires</i>	p26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

33. **Promouvoir la compétition de loisir** : 63% des licenciés ne participent pas ou plus à la compétition homologuée mais jouent avec le même engouement. Pour eux, et surtout pour elles, nous expérimenterons dans des ligues pionnières une compétition de loisir de type « zéro contrainte » ; nous étudierons une nouvelle forme d'homologation des parties avec les clubs et les CED. Le CED devra être plus dans les clubs et devenir au tennis loisir et aux adultes ce qu'un membre de l'ETR est à la compétition et aux jeunes.
34. **Classement : revoir l'incidence du décompte de la contre-performance** car la suppression du décompte de la « contre » a des effets pervers qui affectent la sincérité du système. Dès la première année du mandat, la commission de classement aura pour mission d'étudier une réforme permettant un décompte plus juste entre les victoires et les défaites.
35. **Classement trimestriel** : la parution des classements intermédiaires dynamise la compétition. Il faudra ajouter progressivement des classements intermédiaires jusqu'à une forme de classement trimestriel. Généralisation de la communication par SMS.
36. **Qualité des tournois** : il sera nécessaire de favoriser la reconnaissance des tournois faisant un effort sur la qualité en matière d'accueil du joueur, d'encadrement de l'épreuve. Les règles d'homologation des tournois seront remises à plat.
37. **Championnats de France interclubs par équipes** : en prénationale, les clubs devront s'assurer—et ils seront aidés pour cela par la formation—de disposer des officiels (JAE et arbitres) pour préparer une éventuelle accession.
38. **Redonner du sens au championnat de France par équipes** : en division nationale, en lien avec le § 52, il faudra assurer une participation de notre élite et étudier la participation du nombre d'étrangers pour mettre un terme à certaines dérives observées.
39. **Réfléchir sur la réforme du Trophée Perrier national** : sans toucher au Trophée Perrier régional, il faudra étudier la possibilité d'un classement féminin et d'un classement masculin.
40. **Développer l'inscription en ligne dans les tournois** par le biais de l'AEI*. Nous innoverons dans la pénalisation des WO par la neutralisation progressive des meilleures performances en fonction du nombre de WO . Il faudra également améliorer l'ergonomie de l'AEI afin de la généraliser d'ici la fin du mandat.
41. **Promouvoir le tennis entreprise** : le rapprochement club affilié et section tennis entreprise sera poursuivi.
42. **Promouvoir le tennis en fauteuil** : cette pratique pourra être initiée dans les clubs affiliés. Il faudra aussi réviser le protocole entre la FF Handisport et la FFT pour promouvoir le haut-niveau.
43. **Former à l'arbitrage et au juge arbitrage à tous âges** : pour cela, il faudra adapter la formation à l'arbitrage à l'âge des personnes formées depuis l'école de tennis jusqu'à l'âge adulte et mettre en œuvre un plan arbitrage pour les écoles de tennis.

« Dans les différentes réunions la parole est souvent accaparée par la politique fédérale qui nous est ressassée et notamment la détection des jeunes les plus performants. Or en tant que dirigeants nous sommes surtout confrontés à la difficulté de faire vivre une association où puissent cohabiter compétition et loisirs (...)

Toutefois, cela m'aura permis au moins de faire remonter jusqu'à vous mes remarques qui sont restées, jusqu'alors, perdues dans les méandres de nos réunions »

Un président de club

Il faut défendre la sincérité du classement, c'est la clef de voûte de notre compétition.

La formation d'arbitres doit surtout se faire sur le terrain et les formateurs doivent mener des actions directement dans les clubs. Certes des connaissances pourront être acquises à distance mais il s'agit surtout d'un savoir faire et d'une compétence nécessitant l'entraînement sur le terrain.

Il est nécessaire de faire la différence entre l'arbitrage d'épreuves amateurs et l'arbitrage d'épreuves professionnelles.

1	<i>Le fonctionnement fédéral</i>	p5	<i>Les ressources humaines des instances rattachées ou affiliées à la Fédération constituent une de nos principales forces vives.</i>
2	<i>Soutien aux dirigeants de club</i>	p8	<i>Avec l'extension de la convention collective nationale du sport (CCNS) la gestion des ressources humaines (GRH) sera un axe fort du mandat.</i>
3	<i>L'équipement</i>	p10	
4	<i>Le contrat de développement fédéral</i>	p12	<i>Un Groupe de travail aura pour mission d'établir un état des lieux à tous les niveaux (club, comité départemental, ligue et siège) et de réaliser une analyse prospective sur les grandes fonctions : formation, développement des compétences et professionnalisation.</i>
5	<i>Le Jeu</i>	p14	
6	<i>Les ressources humaines</i>	p16	<i>Il assurera la promotion des groupements d'employeurs pour permettre entre autres l'embauche d'enseignants professionnels.</i>
7	<i>Les parcours vers le haut niveau</i>	p18	
8	<i>Roland Garros 2012</i>	p22	
9	<i>Le Tennis international</i>	p24	<i>Une démarche qualité sera mise en œuvre dès le début du mandat pour déboucher sur une certification.</i>
10	<i>Actions éducatives, sociales et solidaires</i>	p26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

44. **Constituer un groupe de travail sur la Gestion des Ressources Humaines (GRH) :** sur mandat du comité de direction, ce groupe engagera une réflexion sur la GRH du tennis pour mutualiser les fonctions formation, gestion et développement. Il sera chargé de faire une analyse prospective sur les fonctions formation-professionnalisation et développement des compétences pour les personnels des clubs, comités départementaux, ligues, du siège ainsi que pour les joueuses et joueurs en reconversion :

- 1 Mieux définir les fonctions clefs occupées dans chaque région (directeur ou responsable administratif, conseiller en développement, CTR, entraîneur fédéral de ligue ou CSD).
- 2 Disposer d'une vue précise des intervenants dans les régions, cartographie des emplois du tennis français par employeur et fonction.
- 3 Rappeler les missions essentielles constituant le socle commun à toutes les ligues dans une fiche de poste. Chaque ligue, en fonction de ses spécificités et du profil de la personne salariée concernée complètera les missions ou les renforcera au moyen du plan de formation.
- 4 Développer une véritable culture GRH par la généralisation des entretiens professionnels annuels pour évaluer l'activité écoulée, fixer les objectifs et apporter les compléments de formation nécessaires notamment dans le cadre du DIF.
- 5 Elaborer un référentiel de compétences et des emplois repères
- 6 Construire un catalogue de formation en lien avec le groupe de travail concerné (cf.§20 page 8).

45. **Mutualiser :** la fonction groupement d'employeurs pour aider plusieurs clubs à embaucher un enseignant professionnel sera développée et soutenue par des aides au démarrage.

46. **Mettre en œuvre la démarche qualité :** le siège de la FFT a besoin de mettre en œuvre des procédures de nature à améliorer ses performances. Un salarié référent qualité sera nommé par direction du siège. Les référents qualités constitueront une cellule de veille pour améliorer l'exercice et la maîtrise des différentes fonctions permanentes.

47. **Mettre en place une assistance juridique employeurs :** ligues et comités départementaux sont désormais des employeurs et la complexité des dossiers nécessite une expertise souvent défaillante au niveau local. Cette assistance juridique employeur pour les ligues et les départements concernera tous les sujets liés au droit social (contrats, litiges, etc.). Le réseau d'assistance sera élargi aux clubs avec un traitement préalable de la demande par le comité ou la ligue.

« Le principal problème d'un petit club décentré comme le nôtre est le recrutement et le financement de l'emploi d'un BE. Aucune aide n'est apportée dans ce domaine au petit club et le salaire et les charges représentent au minimum 95/100 du budget »

Un président de club

« Les bénévoles des petites structures et ce sont les plus nombreux ne sont pas suivis et conseillés dans les méandres juridiques des contrats de travail, des bulletins de paie, les relations avec les partenaires sociaux, Vous voulez vous informer ? Réponse : « Voyez les sites. La FFT, la LIGUE, le COSMOS, le CDOS, les complémentaires, l'URSSAF ...

« Avec des heures et des heures on peut y arriver.

« Le bénévole est une personne qui a un emploi et qui se dévoue pour diriger une association, pas une entreprise. Il n'a pas de permanents pour les tâches administratives. Il est sur le terrain, au bureau, peu avec sa famille. Il faut des aides précises et ciblées et permettre un soutien individualisé à ces clubs. Les problèmes abordés sont les mêmes pour chaque club et on laisse s'égarer chaque président dans une forêt de textes, de règlements.»

Un président de club

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Les parcours vers le haut niveau p18

Avec des parcours diversifiés, nous ouvrirons d'autres voies vers le haut niveau.

En faisant évoluer notre filière actuelle vers des parcours diversifiés pour le haut niveau, c'est notre volonté de donner une véritable chance à tous qui transparaît.

C'est aussi l'impérieuse nécessité de remédier aux fractures affectives vécues par nos jeunes joueuses et joueurs qui guide cette action.

Il faut associer l'ensemble des acteurs de la pyramide fédérale : parents, clubs, comités départementaux, ligues et DTN. Ce partenariat permettra un franchissement sans heurts véritables des différentes étapes, chacun trouvant naturellement sa place au plus haut niveau régional, national et, nous l'espérons, au niveau international.

Mieux armés mentalement elles/ils seront prêt-es à entrer, à leur rythme, dans le monde du professionnalisme et à assumer toutes leurs responsabilités en fonction des échéances capitales du tennis français : Fed Cup, Coupe Davis, Grand Chelem et bien sûr les Jeux Olympiques à la notoriété grandissante.

Pour fédérer les forces vives du tennis français

48. **Enraciner les parcours vers le haut niveau dans le tennis français** : en prenant en compte l'ensemble des observations que chacun peut faire, il est possible et souhaitable de **passer d'une filière unique à des parcours de formation vers le haut niveau**. Nous voulons remédier aux fractures affectives à répétition subies par nos jeunes joueuses et joueurs. Mieux armés mentalement, elles et ils seront prêts, à leur rythme, à entrer dans le monde du professionnalisme. Pour cela, il est essentiel de baliser ces parcours depuis les clubs, les comités départementaux et les ligues, en les adaptant progressivement vers le haut niveau. Au final, ils seront formés pour évoluer à leur meilleur niveau : régional, national ou international. Dès lors, nous permettrons à certains de pouvoir vivre leur rêve. A leur tour, elles/ils devront assumer leurs responsabilités face aux échéances primordiales pour le tennis français que sont la Fed Cup, la Coupe Davis, les tournois du Grand Chelem et les Jeux Olympiques.

49. **Une approche par générations** :

		Club	Dép.	Ligue	DTN
16- 20 ans	Professionnal- nisation				
10- 15 ans	Formation				
6- 9 ans	Détection				

1: **La détection** des 6-9 ans sera poursuivie et amplifiée. Elle devra reposer sur des critères plus objectifs que le seul instinct ou coup d'œil d'un cadre technique.

2: **La formation** : dans la mesure où ils ont un projet fort, un encadrement de qualité et un plan de travail solide, **les 10-15 ans** pour-

ront s'entraîner soit chez eux dans leur club avec leur enseignant professionnel, soit avec les cadres sportifs de l'ETR, soit en pôle espoir ou aller en pôle France. Les sites des pôles France existants deviendront **des sites ouverts** où auront lieu en permanence des stages de haut niveau ouvrant ainsi de nouvelles voies d'accès durant la formation de l'élite.

3: **La professionnalisation** : pour les 16-20 ans, le CNE doit répondre aux **critères de l'excellence** pour « toutes ces fonctions » : infrastructures, suivi médical, préparation physique, recherche et développement... Une **localisation différente** de Roland Garros se doit d'être à terme envisagée. Il faut donner à notre élite un cadre de formation différent de Roland Garros qui doit rester une enceinte sportive avant tout et dédiée prioritairement aux professionnelles et professionnels confirmés.

50. **Première étape : la détection.**

La détection se définit comme une série d'actions structurées et évaluables qui permettent de déceler des aptitudes à accéder au haut niveau régional dans un premier temps puis national ensuite. La détection est un dispositif cyclique qui permet de n'exclure personne voire de revenir sur des décisions prises car tout change très vite à cet âge là.

- **Avant 6 ans** : la détection a lieu dans les clubs, les comités départementaux et les ligues en lien avec la DTN qui apporte son expertise et suit les résultats obtenus.
- **Entre 6 et 9 ans** : les enfants peuvent intégrer le groupe avenir du club, le groupe avenir régional ou, pour les tous meilleurs, le programme avenir national qui sera étoffé. Ces enfants participent à la compétition régionale et aux tournois multi-chances.

Valeur ajoutée d'une détection très large et non sélective dans les clubs :

- Elle aura pour réservoir le mini tennis au sein des clubs et l'ensemble de pratiquants licenciés de cet âge pour les ligues en associant tous les clubs et ce quelle que soit leur taille ;
- Elle nourrira les échanges entre les ETR et les enseignants professionnels des clubs, d'une part, en renforçant le sentiment d'appartenance à la filière par l'attention portée à leur travail et, d'autre part, permettra la circulation d'informations entre les enseignants professionnels et la ligue via l'ETR ;
- Elle donnera la possibilité à tout moment d'intégrer ou de réintégrer la structure ligue.

51. Deuxième étape : la formation.

Les filles et garçons entrant dans le programme devront avoir un projet fort et aménager leur temps scolaire par un enseignement à distance de type CNED. Elles/ils bénéficieront de l'accompagnement psychologique imposé par le décret sur les abus d'autorité, ainsi que d'un suivi médical renforcé.

De 10 à 12 ans : l'élite bénéficie des entraînements de ligue et suit des cycles de stages fédéraux dans les pôles France. *Le stage se définit comme une période de confrontation compétitive par laquelle une joueuse ou un joueur se mesure avec ses pairs afin, d'une part, d'évaluer ses acquis techniques sur la période écoulée et, d'autre part, de définir ses objectifs pour la période qui le sépare du stage suivant.*

A cette occasion, seront réalisés un certain nombre de tests ou de transmissions de savoirs utiles pour accéder au haut niveau avec la possibilité de rencontrer des joueuses ou joueurs du top 100. Elles/ils jouent en interclubs pour leur club et participent aux tournois nationaux ou internationaux de jeunes.

De 13 à 15 ans : elles/ils peuvent intégrer les pôles France ou continuer à s'entraîner dans leur ligue si les conditions de travail sont bien réunies. Dans cette nouvelle architecture qui privilégie des parcours multiples et diversifiés vers le haut niveau, les pôles espoirs restent des points d'appui importants aux côtés des centres d'entraînements régionaux, départementaux et de clubs.

Dans tous les cas, elles/ils seront réunis régulièrement pour des stages physiques et de compétition. Elles/ils continuent à jouer pour leur club en équipe et ont un programme de compétitions nationales et internationales fixé en début d'année.

Valeur ajoutée d'une formation plus ouverte :

- Favoriser à la fois, la construction affective de l'adolescent – en le gardant plus longtemps dans sa cellule familiale et sportive – et le détachement naturel et progressif vers l'âge adulte – par les voyages et déplacements à l'occasion des stages et des tournois mondiaux ;
- Stages réguliers en pôles France ouverts à plus de joueuses et de joueurs et favorisés par la scolarisation de type CNED
- Meilleure implication et reconnaissance du travail des ligues, comités départementaux, clubs et enseignants professionnels motivés par des échanges obligatoires et constants avec la DTN.

52. Troisième étape : la professionnalisation.

Le Haut-Niveau reste la locomotive de notre Fédération. La clef de voûte de notre programme réside donc dans la cohérence entre, d'une part, les objectifs affichés en termes de titres en équipes de France en Fed Cup et Coupe Davis, en Grand Chelem et aux Jeux Olympiques et, d'autre part, les moyens mis en œuvre pour les conquérir. Ainsi, nous devons non seulement réaffirmer la primauté de la Fédération dans la formation du haut niveau mais la doter des moyens les plus modernes et les plus performants pour atteindre ces objectifs.

Durant le mandat, nous mettrons en œuvre la construction d'une structure de type « académie », extérieure au Stade Roland Garros lequel conservera sa fonction de lieu d'entraînement pour les joueuses et joueurs professionnels.

Ce centre pourra également accueillir régulièrement en stages les 16-18 ans sortis des pôles espoirs ou des pôles France sans intégration au CNE à condition qu'elles/ils aient un projet fort, un programme d'entraînement et de compétition **parfaitement identifié et adapté aux exigences du haut niveau**.

Entre 16 et 20 ans :

- Elle/il se forme dans le nouveau centre national d'entraînement ;
- Elle/il participe régulièrement aux tournois sur le circuit professionnel ;
- Elle /il continue à représenter son club en matches par équipes renforçant à la fois le lien avec ses racines sportives (club) et les valeurs collectives du tennis en équipe indispensables pour jouer en Fed Cup ou en Coupe Davis (cf. § 37 page 14).

Valeur ajoutée de la phase professionnalisation :

- a. Créer un vrai centre de haut niveau avec une émulation permanente et une confrontation régulière avec les pros ;
 - b. Travail en alternance tout au long de l'année avec entraînements au centre de haut niveau national et apprentissage du circuit professionnel de façon plus conséquente ;
 - c. Ouvrir le centre au plus grand nombre afin de rassembler les forces en présence ;
 - d. Les joueurs du Top 200 ou 100 pourraient ainsi avoir cette structure genre « académie » à disposition pour des phases d'entraînements ponctuelles.
53. **Coordonner les parcours** : les entraîneurs des pôles France auraient dès lors à gérer, coordonner, planifier et, globalement, superviser une génération de « stagiaires » (4 à 5 années d'âge) et, avec eux, les entraîneurs ou CSD qui en auraient la charge dans les ligues.
54. **Promouvoir des cadres féminines** : les ligues où une politique volontariste de recrutement de cadres féminines a été menée ont obtenu des résultats significatifs pour les jeunes filles. En lien avec la GRH (volet 6), une action sera menée pour favoriser l'accès des femmes aux postes de CSD, entraîneur de ligue ou entraîneur national.
55. **Mettre en œuvre le suivi global et le suivi médical** : garantie du suivi psychologique (décret abus d'autorité) et médical de chaque jeune entraîné et ce en **étroite association avec la famille** concernée. Suivi de la carrière par base de données. Il est important de renforcer la communication ETR-DTN en faisant confiance à l'ETR qui connaît bien l'enfant et la famille depuis son plus jeune âge. Le **suivi médical** doit être renforcé, approfondi et modernisé. Le respect des préconisations qui en découlent permettra de donner au jeune en formation **une éducation autant sanitaire que sportive**.
56. **Améliorer l'articulation ligues-DTN** et notamment l'utilisation des entraîneurs fédéraux de ligue par une définition des plannings un an à l'avance permettant de servir le double objectif qui leur est assigné : régional et national. Revoir le lien ETR-DTN et bien préciser les missions nationales de l'entraîneur fédéral et son lien hiérarchique ligue-DTN. Il est impératif qu'il n'y ait pas de concurrence entre les missions régionales placés sous l'autorité de la ligue et les missions nationales pour la DTN.
57. **Recentrer nos actions sur le jeu de tennis** : concernant nos grandes actions nationales comme le minitennis et le club junior, il sera mené une action forte visant à rappeler leur philosophie et à recentrer l'activité sur la pratique vraie du tennis. Nous sommes dans la logique de l'action « **play and stay*** » prônée par l'ITF (§63.9 page 24). De la même façon, seront encouragées les actions visant à favoriser et à promouvoir la **pratique du jeu libre**.
58. **Maîtriser la formation des enseignants professionnels** telle est notre volonté tant sur les contenus pédagogiques et techniques que sur **l'ensemble de la filière** conduisant aux diplômes qualifiant pour enseigner le tennis en vigueur. Pour ce faire, nos représentants dans les différentes instances traitant de ce sujet **sauront faire valoir avec détermination** les spécificités du tennis et les besoins de nos clubs en matière de fonctionnement et d'encadrement des écoles de tennis. En outre, en lien avec le pôle éducatif et social (cf § 65.4 page 26), nous préconiserons un module « tennis en fauteuil » pour la formation des enseignants professionnels.
59. **Globaliser l'enveloppe sportive** pour mettre un terme aux **différentes « niches de subventions »** (filière élite etc.). Il est nécessaire de **contribuer financièrement à la préparation physique** de notre élite et à une formation en continu des enseignants professionnels et des cadres techniques en la matière. Un effort conséquent devra aussi être fourni pour diffuser les connaissances diététiques auprès des familles.
60. **Positionner la DTN à la pointe du progrès sportif** : elle doit être **la plus ouverte possible** tant au niveau pédagogique que technique pour profiter au mieux de l'ensemble des recherches ou des progrès réalisés par ailleurs. Dans ce cadre, la mise en place d'un **véritable centre de recherche bien identifié** avec des contrats passés auprès des différents laboratoires compétents serait le gage que nous restons toujours à la pointe de l'innovation.

1	Le fonctionnement fédéral	p5	Le tournoi de Roland Garros fait partie du patrimoine de notre Fédération
2	Soutien aux dirigeants de club	p8	<i>Après une croissance ininterrompue depuis 1974, il doit poursuivre sa progression pour les trente ans qui viennent.</i>
3	L'équipement	p10	<i>En autorisant le concours d'architectes sur le stade Georges Hébert, la Ville de Paris vient de donner au tennis mondial un signal fort de l'attachement qu'elle porte aux Internationaux de France.</i>
4	Le contrat de développement fédéral	p12	<i>Une fois le projet retenu l'Assemblée générale aura à se prononcer sur son plan de financement avec pour objectif de livrer le central avec toit rétractable pour 2012.</i>
5	Le Jeu	p14	<i>Dans l'intervalle, nous continuerons à développer ce tournoi en poursuivant l'amélioration dans la perspective d'une concession prolongée pour les années futures.</i>
6	Les ressources humaines	p16	
7	Les parcours vers le haut niveau	p18	
8	Roland Garros 2012	p22	
9	Le Tennis international	p24	<i>Au terme de cette extension, le tournoi, dans un cadre moderne et élargi, sera capable d'attirer et de fidéliser un public toujours plus nombreux.</i>
10	Actions éducatives, sociales et solidaires	p26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

61. Réaliser l'extension en accord avec la Ville de Paris.

1. Notre stade doit impérativement être adapté en capacité et en espace disponible pour poursuivre son développement et renforcer encore sa notoriété mondiale. C'est en étroite collaboration avec les élus de la ville de Paris que ce projet sera mis en œuvre. **Il doit impérativement aboutir** car il constitue un enjeu majeur pour la bonne santé du tennis sur l'ensemble du territoire national et une véritable vitrine internationale pour notre capitale.
2. Suite à la délibération du Conseil de Paris du 29 septembre 2008, une fois le concours d'architecture lancé, nous aurons une vision plus précise du nouvel équipement dans son environnement. Ce concours devra définitivement nous conforter sur le fonctionnement du stade actuel avec l'espace Georges Hébert et nous permettre, dans le cadre de la prolongation de la concession avec la ville de Paris, un agrandissement au moins pendant la durée du tournoi.
3. Dès que la nouvelle équipe sera élue, un plan de communication sera mis en place de façon à informer très largement tout le tennis français de l'avancement de l'extension pour en faire un projet collectif porté par tous les niveaux de la Fédération.
4. Le plan de financement de l'extension devra être révisé et présenté à l'Assemblée générale.
5. Le futur équipement pourra à terme accueillir le BNPP Masters.

62. Notre tournoi, vitrine du tennis français.

Cinq actions seront engagées pour renforcer l'image du tournoi :

1. **Améliorer le service au public** : accueil, restauration, animations ;
2. **Entretien, maintenir et améliorer le site** : peintures, espaces de restauration, sanitaires, stands, villages ;
3. **Réaliser, chaque année, une enquête** pour mesurer la satisfaction des spectateurs ;
4. **La tribune présidentielle** sera pendant le tournoi un espace de relations publiques des dirigeants du tennis français ;
5. **Organiser**, dans d'autres villes, en France ou à l'étranger, l'opération «**Roland Garros dans la Ville**» telle qu'elle se déroule sur la place de l'hôtel de Ville à Paris durant le tournoi.

63. Maîtriser les paris en ligne.

Les paris engagés en ligne sur le tournoi de Roland Garros et le BNPP Masters doivent être minutieusement contrôlés par la FFT afin qu'ils ne puissent jamais dénaturer l'esprit du jeu. Un plan d'actions renforcé sera mis en place à cet effet et ce en plein accord avec les décisions prises par l'Etat et le CNOSF.



Vue simulée du court avec toit rétractable



L'heure est venue de construire le stade pour les trente ans qui viennent afin d'accentuer durablement la suprématie de Roland Garros parmi les plus grands événements sportifs mondiaux.

Le tournoi de Roland Garros fait partie du patrimoine du sport français

Le projet d'extension et les améliorations qui seront apportées dans l'intervalle en faveur des spectateurs consolident le caractère patrimonial du stade et du tournoi de Roland Garros ce qui lui confère de manière définitive un statut d'évènement incessible et inaliénable.

1	Le fonctionnement fédéral	p5	La France doit accentuer son rôle moteur sur la scène internationale.
2	Soutien aux dirigeants de club	p8	Elle dispose pour cela d'un formidable atout avec Roland Garros et le BNPPM mais ne doit pas se reposer sur ses acquis.
3	L'équipement	p10	Elle contribuera à défendre, avec les trois autres levées, la spécificité et l'autonomie du Grand Chelem en tant qu'évènements qui sont les piliers historiques du jeu.
4	Le contrat de développement fédéral	p12	Nous proposerons un nouveau mode d'organisation du comité du Grand Chelem qui se dotera d'une personnalité juridique pour promouvoir son image, assurer sa croissance et garantir son développement.
5	Le Jeu	p14	Au sein des instances internationales, nos représentants prendront toute leur part pour peser sur l'organisation du tennis mondial en termes de règlements, calendrier et de circuit.
6	Les ressources humaines	p16	En lien avec l'ITF, nous accentuerons notre soutien financier au fonds de développement du tennis au profit des régions défavorisées du monde susceptibles de générer de nouveaux champions.
7	Les parcours vers le haut niveau	p18	
8	Roland Garros 2012	p22	
9	Le Tennis international	P24	
10	Actions éducatives, sociales et solidaires	p26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

64. Consolider la présence et le rôle moteur de Roland Garros dans le Grand Chelem.

1. Défendre collectivement la spécificité et l'autonomie des tournois du Grand Chelem ainsi que les valeurs éthiques qu'ils véhiculent.
2. Proposer un nouveau mode d'organisation et de fonctionnement du comité du Grand Chelem, doté d'une personnalité juridique, et présidé sur des mandats de deux ans alternativement par le président de l'un des 4 grands tournois.
3. Renforcer l'identité du Grand Chelem par le dépôt de la marque des 4 tournois du Grand Chelem.
4. Renforcer la représentation française au sein des instances décisionnaires (ITF, Tennis Europe, ATP, WTA).
5. Valoriser le rôle des clubs de Coupe Davis et de Fed Cup en favorisant l'implication de leurs membres –anciennes joueuses et anciens joueurs sélectionnés pour ces épreuves– dans les instances internationales.
6. Poursuivre l'organisation du BNPP Master tout en envisageant une organisation dans le futur stade couvert. (§ 61.5 page 22).
7. Participer à la mise en place et au financement d'un plan antidopage exemplaire en relation avec l'ITF : participation à la mise en œuvre d'une base de données internationales pour un suivi longitudinal des athlètes dès les juniors.
8. Peser fortement , aux côtés de l'ITF, sur l'organisation du tennis mondial, y compris sur l'organisation des circuits internationaux (nombre de tournois, calendrier, etc...).
9. Soutenir et développer les opérations de développement lancées par l'ITF, par exemple, « Play and Stay » . C'est une campagne d'envergure internationale de l'ITF qui vise à accroître le nombre de pratiquants dans le monde entier en présentant le tennis comme un sport à la fois facile, ludique et sain.
10. Accentuer aux côtés de l'ITF le soutien financier au fonds de développement du tennis au profit des régions défavorisées du monde susceptibles de générer de nouveaux champions. Poursuivre aussi, les opérations de solidarité propres à la FFT avec d'autres régions du monde.



Le futur court central de Wimbledon, qui sera équipé d'un toit rétractable en 2009.

Nous proposerons à la Fédération Internationale de Tennis d'accueillir une prochaine Assemblée générale.

Nous proposerons à l'ITF d'ouvrir la réflexion sur l'élaboration durant le mandat d'un plan antidopage exemplaire avec une base de données mondiale pour un suivi longitudinal dès les juniors.

Notre attachement à l'ITF s'exprimera, notamment, au travers d'actions de développement labellisées « Play and Stay » .

1	Le fonctionnement fédéral	5	<p>Le tennis est un vecteur de cohésion sociale.</p> <p>Consciente du rôle majeur du sport comme facteur de cohésion sociale, notre Fédération s'est engagée depuis plusieurs années, aux côtés des collectivités locales en particulier, dans différentes actions permettant de favoriser l'accès à la pratique pour tous et l'apprentissage de valeurs essentielles. Ecoliers, collégiens, lycéens, étudiants, jeunes issus des quartiers difficiles ou victimes d'un handicap physique ou mental ont pu en bénéficier dans un grand nombre de nos ligues, comités départementaux et clubs.</p> <p>Il nous faut toutefois aller plus loin encore. Notre sport, premier sport individuel en France, constitue un remarquable vecteur d'épanouissement, d'intégration et de cohésion sociale.</p> <p>L'action éducative, sociale et solidaire se doit donc d'être reconnue comme un axe essentiel de l'activité fédérale.</p> <p>Elle bénéficiera d'une véritable structuration et d'un financement clairement identifié.</p> <p>Ainsi, notre signature « le Tennis, sport réservé à tous » prendra tout son sens.</p>
2	Soutien aux dirigeants de club	8	
3	L'équipement	10	
4	Le contrat de développement fédéral	12	
5	Le Jeu	14	
6	Les ressources humaines	16	
7	Les parcours vers le haut niveau	18	
8	Roland Garros 2012	22	
9	Le Tennis international	24	
10	Actions éducatives, sociales et solidaires	26	

Pour fédérer les forces vives du tennis français

65. Fédérer les opérations éducatives et sociales conduites par la FFT, les ligues, les comités départementaux et les clubs.

1. **Création d'un pôle éducatif et social** au sein de la direction des activités fédérales avec un poste salarié dédié. Le budget de ce pôle sera alimenté par les recettes issues de la journée Benny BERTHET, transformée en « **Journée des enfants de Roland-Garros** ». Ce pôle coordonnera l'ensemble des actions fédérales éducatives, sociales et solidaires.
2. **Généraliser l'action éducative** : amplifier le rôle éducatif de l'école de tennis dans nos clubs, notamment par un apprentissage et une pratique systématique de l'arbitrage par tous les enfants (cf.43 page 14). Utiliser, en lien avec les clubs, l'opération « ramasseurs de balles de Roland Garros » pour promouvoir les valeurs éducatives et sportives du tennis. Soutenir les opérations valorisant l'esprit sportif et le fair-play, ainsi que les actions éducatives innovantes (cf. projet Tennis Europe).
3. **Elargir les actions éducatives, sociales et solidaires, en partenariat avec les collectivités locales** en contrepartie du soutien qu'elles apportent aux installations et aux écoles de nos clubs. Fidèles à notre mission de service public, aider les clubs à faire pratiquer le tennis par le plus grand nombre en développant le « tennis pour tous ».
 - ◆ **Vers les scolaires** : écoles, collèges, lycées, par la diffusion des expériences les plus réussies.
 - ◆ **Vers les universités** : soutien aux projets visant la double excellence, aux centres nationaux universitaires de tennis (CNUT), à la compétition.
 - ◆ **Dans les territoires**, par des animations de quartiers dans le cadre de l'opération « Soyons sport » en collaboration avec les services municipaux et des associations spécialisées et par la poursuite des partenariats avec « Fête le mur » et « Tennis en liberté ». Promouvoir les opérations « Fais nous rêver ».
4. **Développer la pratique pour les personnes handicapées** : valoriser les expériences faites dans les ligues, les comités départementaux et les clubs et soutenir les projets innovants visant à intégrer les personnes handicapées avec les valides.
 - ◆ **Promouvoir la pratique du tennis en fauteuil.**
 - Créer des journées d'initiation au tennis en fauteuil pour inciter nos clubs à s'ouvrir aux personnes handicapées.
 - Inscrire ce thème dans la réunion annuelle des conseillers en développement pour qu'ils soient porteurs d'actions locales dans les clubs.
 - Ouvrir la réflexion avec la F.F.Handisport sur le devenir du tennis en fauteuil.
 - Intégrer cette volonté dans les actes tant pédagogiques (cf. §58 page 20) que matériels sur l'équipement (cf. §25-3 page 10).
 - ◆ **Mise en place d'opérations visant à prendre en compte le handicap mental en partenariat avec la F.F. sports adaptés.**

Projet Tennis Europe

Tennis Europe et l'Union européenne ont un projet commun d'organisation d'ateliers sur la citoyenneté pour les jeunes dans le cadre des tournois du « Juniors' tour » autour des quatre thèmes suivants :

1. Défense et promotion des valeurs inhérentes à la pratique sportive.
2. Sensibilisation à la vie associative et au bénévolat.
3. Sensibilisation aux enjeux du développement durable.
4. Découverte d'aspects identitaires et culturels du pays ou de la région d'accueil.

« Nous avons d'abord besoin de nous rencontrer entre dirigeants pour échanger sur nos pratiques et les solutions trouvées. J'ai l'impression que lorsque nous ouvrons des voies non prévues (cf depuis 6 ans dans le club nous accueillons **une trentaine d'adultes handicapés mentaux**) nous recevons certes un accueil poli mais pas vraiment de soutien suivi. »

Un président de club

FFT2012 : le plan d'action 2009-2012

1. Le fonctionnement fédéral 5

1. Le comité de direction, instance décisionnelle
2. Le bureau fédéral : instance exécutive
3. Le conseil d'outre mer
4. Les commissions fédérales
5. Commission des finances : rôle renforcé
6. Groupes de projets limités et efficaces
7. Conseils professionnels féminin et masculin
8. Congrès interrégionaux
9. Démocratie moderne
10. Création des conseils interrégionaux
11. Congrès fédéral annuel
12. Outils de pilotage moderne
13. Réseau de vidéocommunication par internet
14. Réseau internet fédéral
15. Elaboration d'une stratégie de communication
16. Rôle du directeur général et des services
17. Prendre en compte le développement durable

2. Soutien aux dirigeants de club 8

18. Apporter des aides concrètes aux dirigeants de clubs :
 1. simplifier,
 2. accompagner,
 3. moderniser,
 4. répondre,
 5. relations avec les collectivités
 6. assister les clubs en droit du travail
19. Reconnaître
20. Former-informer
21. Anticiper

3. L'équipement 10

22. Centres de ligues
23. Conventions d'objectifs et de moyens
24. Mise à niveau des équipements des ligues et des comités départementaux
25. Plan équipement national 2009-2012
 1. 500 courts couverts
 2. 600 courts en dur en résine rénovés
 3. Accessibilité aux personnes handicapées
 4. Rénovation avec courts en TB synthétique
 5. Elargir la gamme des aides fédérales
 6. Prise en compte du développement durable
 7. Equipement en défibrillateurs

4. Le contrat de développement fédéral 12

26. Véritable contrat de solidarité
27. Pour garantir une bonne administration : la dotation structurelle
28. Pour participer à la mise en œuvre des actions nationales
29. Pour participer au financement des actions régionales grâce à la dotation libre
30. Volet spécifique pour l'Outre-mer

31. Expérimentations éducatives et sportives
32. Evolution des moyens

5. Le jeu 14

33. Promouvoir la compétition de loisir
34. Classement : revoir l'incidence du décompte de la « contre »
35. Classement trimestriel
36. Qualité des tournois
37. Championnats de France interclubs par équipes
38. Redonner du sens au Championnat de France par équipes
39. Réfléchir sur le trophée Perrier national
40. Développer l'inscription en ligne dans les tournois
41. Promouvoir le tennis entreprise
42. Promouvoir le tennis en fauteuil
43. Former à l'arbitrage et au juge arbitrage à tous âges

6. Les ressources humaines 16

44. Constituer un groupe de travail sur la GRH
45. Mutualiser
46. Mettre en avant la démarche qualité
47. Mettre en place une assistance juridique employeurs

7. Les parcours vers le haut niveau 18

48. Enraciner les parcours vers le haut niveau dans le tennis français
49. Une approche par générations
50. Première étape : la détection
51. Deuxième étape : la formation
52. Troisième étape : la professionnalisation
53. Coordonner les parcours
54. Promouvoir les cadres féminines
55. Mettre en œuvre le suivi global et le suivi médical
56. Améliorer l'articulation ligues-DTN
57. Recentrer nos actions sur le jeu de tennis
58. Maîtriser la formation des enseignants professionnels et des initiateurs
59. Globaliser l'enveloppe sportive
60. Positionner la DTN à la pointe du progrès sportif

8. Roland Garros 2012 22

61. Réaliser l'extension en accord avec la ville de Paris
62. Notre tournoi vitrine du tennis français
63. Maîtriser les paris en ligne

9. Le tennis international 24

64. Consolider la présence et le rôle moteur de la France dans le Grand Chelem

10. Les actions éducatives, sociales et solidaires-26

65. Fédérer les opérations éducatives
 1. Création d'un pôle éducatif et social
 2. Généraliser l'action éducative
 3. Elargir les actions éducatives sociales et solidaires en partenariat avec les collectivités locales
 4. Développer la pratique pour les personnes handicapées

FFT2012

1	<i>Le fonctionnement fédéral</i>	p5	<i>La Fédération est et restera une association d'associations</i>
2	<i>Soutien aux dirigeants de club</i>	p8	<i>Les bénévoles qui s'engagent seront soutenus et l'ensemble des procédures sera revu pour être simplifié</i>
3	<i>L'équipement</i>	p10	<i>Le développement de la pratique passe nécessairement par des installations de clubs adaptées et de qualité</i>
4	<i>Le contrat de développement fédéral</i>	p12	<i>Le contrat de développement fédéral : solidaire, équitable, dynamique</i>
5	<i>Le Jeu</i>	p14	<i>Tous les licenciés des clubs affiliés doivent pouvoir se retrouver dans l'action de la Fédération</i>
6	<i>Les ressources humaines</i>	p16	<i>Les ressources humaines des instances rattachées ou affiliées à la Fédération constituent une de nos principales forces vives</i>
7	<i>Les parcours vers le haut niveau</i>	p18	<i>Avec des parcours diversifiés, nous ouvrirons d'autres voies vers le haut niveau</i>
8	<i>Roland Garros 2012</i>	p22	<i>Le tournoi de Roland Garros fait partie du patrimoine de notre Fédération</i>
9	<i>Le Tennis international</i>	p24	<i>La France doit accentuer son rôle moteur sur la scène internationale</i>
10	<i>Actions éducatives, sociales et solidaires</i>	p26	<i>Le tennis est un vecteur de cohésion sociale</i>

Pour fédérer les forces vives du tennis français

<http://fft2012.blogspot.com>